

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la Gestion et de la Planification Immobilière **Direction de la gestion des projets immobiliers**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

Catégorie : Travaux de construction

Appel d'offres : IMM-15663

Descriptif : Acquisition et installation en conception-construction d'un système d'alerte en caserne (SAC) au Service de Sécurité Incendie de Montréal

Date d'ouverture : 20 mai 2021

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du **18 février 2021**

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

La visite d'une des casernes pilotes (#05, #30, #38 ou #59) est obligatoire. La date limite pour prendre rendez-vous est le **31 mars 2021 à 13h30**, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumissions@ville.montreal.qc.ca.

Les visites auront lieu aux 4 casernes pilotes ; #5 #30, #38 et #59 dans les semaines du 15 au 19 mars 2021, du 22 au 26 mars 2021 et du 29 mars au 2 avril 2021. Horaire de 8h à 8h30, 9h à 9h30, 10h à 10h30 et 11h à 11h30.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **18 février 2021**

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Journal de Montréal _X_ Autre à préciser* : _____

Système à deux enveloppes : oui _____ non _X_

Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ? _____ **Non** _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019